



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 22

Réunion du :	Mercredi 25 JANVIER 2023
Réfèrent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membre :	MM. Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Tirage Coupe du Var
- Reports de matchs

INFORMATION ET REGLEMENT

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



FORFAIT GENERAL

Forfait général SC TOULON Séniors à 11 : Amende financière de 92€

Ce Forfait Général intervenant après la date prévue au calendrier pour le dernier match « aller », seuls les résultats des matchs « aller » sont conservés, tous les matchs « retour » étant gagnés sur le score de 3 à 0 par les autres clubs (art 64 AF. des R.S. du District du Var).

COUPE DU VAR SENIORS A 11

A JOUER LE 19 MARS 2023

Sur le terrain du 1^{er} Nommé

CADRAGE FEMININES A 11

RC LA BAIE / DRAGUIGNAN

US CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON

US CARQUEIRANNE LA CRAU qualifié d'office vu Forfait Général du SC TOULON

Exempt : TOULON ELITE FUTSAL – HYERES FC

COUPE DU VAR U15F

A jouer le 28 JANVIER 2023

Sur le terrain du 1^{er} nommé

CADRAGE

CA CANNETOIS / HYERES FC

DRAGUIGNAN FC / JS BEAUSSETANNE

US CARQUEIRANNE LA CRAU / ENTENTE PIVOTTE SERINETTE

RACING FC TOULON / TOULON ELITE FUTSAL

EFC FREJUS ST RAPHAEL / SIX FOURS LE BRUSC FC

Exempt : LA SEYNE FC – FC PUGETOIS – LA CADIERE US

REPORTS DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

A jouer le 11 FEVRIER 2023

U15F

SIX FOURS LE BRUSC FC – DRAGUIGNAN SC du 10.12.22 (55300.1)

A rejouer le 11 FEVRIER 2023

U15F

HYERES FC – FC PUGETOIS du 03.12.22 (55294.1)

FREJUS ST RAPHAEL – RACING FC TOULON du 08.01.23 (55310.1)



A rejouer le 12 FEVRIER 2023

Féminines Séniors A 8 D1

FC PUGETOIS – LA VALETTE UA du 07.12.2022 (54083.1)

A jouer le 12 FEVRIER 2023

Féminines Séniors A 8 D2

EFC FREJUS ST RAPHAEL – CARQUEIRANNE LA CRAU du 04.12.22 (54833.1)

A jouer le 26 FEVRIER 2023

Féminines Séniors A 8 D1

ROCBARON – LA LONDE du 08.01.23 (54086.1)

CORRESPONDANCE

AS ST CYR : Demande le report de son match Séniors à 8 D1 du 22.01.23 C/ FC PUGETOIS. Vu accord écrit du club adverse. La Commission dit match à jouer le 12.03.23.

US ST MANDRIER : Demandant inversion de terrain pour son match du 04.02.23 C/ ST CYR. Accord écrit du club adverse. Noté.

DOSSIER TRANSMIS A LA C.DES STATUTS ET REGLEMENTS

Séniors A 8 D2

US ST MANDRIER – SC DRAGUIGNAN du 22.01.23 (54854.1)

ROQUEBRUNE CA – LA VALETTE U.A 2 du 22.01.23 (54850.1)

U15F

FC LA SEYNE – LA CADIERE du 21.01.23 (55318.1)

DRAGUIGNAN SC – PIVOTTE SERINETTE du 21.01.23 (55319.1)

TOULON ELITE FUTSAL – SIX FOURS LE BRUSC du 21.01.23 (55322.1)

DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

*Prochaine réunion
Mardi 31 Janvier 2023*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER